
COMMISSION

STATUTS / REGLEMENTS

Réunion restreinte du 29/08/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX FC

Les vétérans recevront :

VELIZY le 01/09/2024 à 9h30

ACHERES le 08/09/2024 à 9h30

Rappel : les demandes doivent comporter le nom complet des clubs concernés ainsi que l'équipe concernée, dans le cas contraire, la Commission ne prendra pas en compte.